

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi quatre novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 27 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M EVRARD C. (1^{er} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) – Mmes COUAILLER E – LAFAURY P – MM BRUCKER JJ – LUMIERE Y – GROSNOU F - JOLY P – ARNOUX P

Pouvoir de M. LOISIL O a été donné à Mme BERLO F

Pouvoir de M. GUYOLLOT A a été donné à M. ROULLIER L

M. BRUCKER JJ a été élu secrétaire

Objet : Décision Modificative du Budget principal 2022 – n° 8

Le Maire explique au conseil qu'il y a lieu d'effectuer un mouvement de crédit sur le budget primitif 2022.

Il propose alors les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits	augmentation de crédits
<u>Dépenses de fonctionnement :</u> Article 022	2 950,00 €	
<u>Dépenses de fonctionnement :</u> Article 6413/012		2 950,00 €

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Donne son accord pour le virement de crédits présenté ;

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 08 décembre 2022,
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2022

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi quatre novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 27 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M EVRARD C. (1^{er} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) – Mmes COUAILLER E – LAFAURY P – MM BRUCKER JJ – LUMIERE Y – GROSNOF F - JOLY P – ARNOUX P

Pouvoir de M. LOISIL O a été donné à Mme BERLO F

Pouvoir de M. GUYOLLOT A a été donné à M. ROULLIER L

M. BRUCKER JJ a été élu secrétaire

OBJET : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01/01/2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instaurée au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024, avec possibilité d'anticiper le passage dès le 01/01/2022.

Cependant afin d'adapter au mieux cette nouvelle nomenclature à l'organisation de communes petites ou moyennes ; une nomenclature M57 abrégée a été instituée pour une application aux communes de moins de 3 500 habitants.

Cette version abrégée ne nécessite pas le vote de règlement budgétaire et financier ou l'obligation d'amortir les biens, sauf subvention d'investissement versée.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Vu l'avis favorable du comptable en date du

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Approuve la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 01/01/2023, telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 07 novembre 2022
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :